

Portant délégation à l'effet de signer au nom du Président de l'Université par intérim,
En faveur de **Monsieur Laurent THEVENET**, Vice-Président en charge des relations internationales de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Le Président par intérim de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), dénomination d'usage de l'Université Paris 12 – Val-de-Marne,

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article L.712-2 et suivants ;
- VU** l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par lequel Madame Marie Garapon a été nommée Directrice générale des services de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) modifiés par délibération du Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération en date du 17 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a été élu Monsieur Laurent THEVENET Vice-Président en charge des relations internationales ;
- VU** la lettre de mission en date du 17 septembre 2018 de Monsieur Laurent THEVENET, Vice-Président en charge des relations internationales ;

Considérant que conformément à l'article 22 des statuts de l'université, l'intérim est assuré par le vice-président du conseil d'administration jusqu'à l'élection d'un nouveau président pour la durée du mandat restant à courir.



ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Laurent THEVENET, *Vice-Président en charge des relations internationales*, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, dans la limite de ses attributions et notamment dans le cadre de missions de représentation de l'Université à l'étranger, les conventions, notamment :

- Les protocoles d'entente et accords de coopération institutionnelle et leur renouvellement ;
- Les conventions d'accueil d'enseignants, d'enseignants-chercheurs, de doctorants ou de stagiaires au sein de l'université.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il est publié sur le site internet de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La signature et le paraphe des agents habilités dans les conditions prévues aux articles précédents sont déposés auprès de l'agent comptable de l'établissement.

ARTICLE 3 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services de l'UPEC, Madame Marie GARAPON, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 1^{er} septembre 2025

**Le Président de l'Université
par intérim**



Amilcar BERNARDINO